

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019 A 19H

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : CHAROUSSET Bernard, ANCEY Jean-Paul, MARION Eric, CONSTANT Monique, LAROCHE Nadège, MOLLIER Catherine et COULANGE Marie-Laure

Absents : RANCHIN Cédric (pouvoir à CONSTANT Bernard), CHASTAING Jacques et RANCHIN Marie-Jo (pouvoir à COULANGE Marie-Laure)

Secrétaire de séance : Mme COULANGE Marie-Laure

La séance a été ouverte à 19h00

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2019 à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Projet de parc solaire sur les Gras de Balazuc

La Société VOLTALIA a un projet de parc solaire sur le Quartier du Communal qui a été présenté aux élus et à la population lors d'une réunion publique au mois d'avril dernier.

Evidemment, si des élus sont concernés par ce projet en tant que propriétaire privé, ils ne pourront pas prendre part aux débats et au vote.

Afin d'avancer sur ce projet la Société VOLTALIA doit procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le projet. Aussi la Société VOLTALIA requiert le soutien de la mairie ainsi que son accord sur la zone d'études envisagée et l'autorisation de réaliser toute étude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation du parc.

Le Conseil municipal émet un accord de principe favorable sur le projet, autorise le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires à la mise en compatibilité du projet d'un point de vue urbanistique, accorde l'exclusivité à la Société VOLTALIA pour la réalisation d'un parc solaire sur la zone d'études envisagée en Annexe 1 et autorise la société VOLTALIA à réaliser toute étude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation du projet.

VOTE :

Pour 9

Contre 1

Abstention

2/ Echange de terrains

Lors de la création de la rampe d'accès au Parking de l'Ecole, le mur en pierres n'a pas été construit exactement sur la limite de propriété entre la commune et Mme Monique CONSTANT. Il est nécessaire de régulariser cette situation, pour cela un bornage doit être fait afin que le mur de la commune constitue la nouvelle limite de propriété. Un acte notarié d'échange de terrain sera ensuite nécessaire.

Une délibération est nécessaire pour choisir le notaire chargé de ce dossier et pour déterminer les modalités financières de cette affaire.

Le Conseil municipal décide que les frais de bornage et de notaire seront partagés en parts égales entre la Commune et Mme Monique CONSTANT, choisit Maître VASSIEUX de RUOMS comme notaire et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

(Mme Monique CONSTANT n'a pris part ni au débat, ni au vote)

3/ Travaux d'éclairage public : demande de subvention au SDE 07

Pour pouvoir aménager la plateforme accueil vélos sous le Buron et réaliser les travaux de dissimulation des câbles aériens, il est nécessaire de retirer la lampe d'éclairage public située côté toilettes dans la descente du Buron ainsi que plusieurs poteaux.

Le SDE 07 a établi le devis correspondant à ces travaux pour un montant de 546.56 € HT.

Le Conseil municipal demande une subvention de 50% au SDE 07 pour réaliser ces travaux, autorise le maire à signer le devis et inscrit les crédits nécessaires au BP 2019.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche nous a informés courant mai que M. Eric BOYER remplissait les conditions pour avancer au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 20 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2019.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

5/ Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Label Villages de Caractère

Le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide pour les villages labellisés Villages de Caractère.

Dans le cadre de ce dispositif, nous pouvons donc solliciter une subvention de 50% plafonnée à 20 000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de 50% auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'électricité de la Salle d'exposition (5 589.40 € HT), la signalétique patrimoniale (17 570 € HT) et l'accueil vélos (6 941 € HT), soit un total subventionnable de 30 100.40 € HT.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

6/ DM n°1 BP 2019

Afin d'inscrire au budget 2019 l'entièreté de l'Opération Villages de Caractère, il est nécessaire de rajouter 7 000 € que l'on peut récupérer sur l'Opération Sécurisation arrêt de bus.

Le Conseil municipal donne son accord à la DM n°1 sur le BP 2019 de la commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

7/ Dissimulation de câbles aériens : choix du cabinet d'études

Des travaux de dissimulation de câbles aériens sont prévus, ils ont d'ailleurs fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Vu le montant de l'opération, il est obligatoire de passer par la procédure d'appel d'offres dématérialisé, aussi l'aide d'un cabinet d'études est nécessaire.

Le cabinet RCI a établi un devis de 4 000 € HT qui comprend l'assistance aux contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Le Conseil municipal accepte le devis du cabinet RCI pour un montant de 4 000 € HT, autorise le Maire à le signer, inscrit au BP 2019 les crédits nécessaires et autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'opération dissimulation de réseau aérien.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

8/ Demande de dérogation scolaire

Nous avons reçu en mairie une demande de dérogation pour un enfant qui va avoir 3 ans au mois d'octobre. Ses parents souhaitent l'inscrire à l'école maternelle de Vogüé pour sa première année d'école afin que son assistante maternelle puisse le récupérer à midi et le garder l'après-midi.

Leur demande ne concerne que la première année de maternelle, soit l'année scolaire 2019-2020.

Le Conseil municipal accepte cette dérogation exceptionnelle pour l'année scolaire 2019-2020.

VOTE :

Pour 9

Contre 1

Abstention

9/ Demande de participation de l'Ensemble scolaire Saint-François d'Assise

Nous avons reçu il y a quelques semaines un courrier de l'Ensemble scolaire Saint-François d'Assise demandant l'application de la loi du 28 octobre 2009 pour une élève de CM1 ayant un frère au collège. Cette loi tend à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence.

Le montant demandé par l'Ensemble scolaire Saint-François d'Assise est de 523.42 €.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité (soit 10 voix) de verser cette participation de 523.42 € à l'Ensemble scolaire Saint-François d'Assise.

10/ Communauté de Communes : convention service mutualisé remplacement secrétaire de mairie

Lors du Conseil communautaire du 14 mars dernier une délibération portant sur la mise en place d'un service commun mutualisé de remplacement de secrétariat de mairie et la validation des modalités financières a été votée.

Afin de bénéficier de ce service en cas de besoin, il est à présent nécessaire d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation du service de remplacement de secrétariat de mairie.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention concernant le service remplacement de secrétariat de mairie.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

11/ Transfert de la compétence éclairage public au SDE 07

Suite à une modification des statuts du SDE07, la compétence éclairage public fait partie des compétences facultatives. La commune doit donc délibérer pour solliciter le transfert de la compétence éclairage public au SDE07. Ce transfert est prévu à l'article 4-1-5 des statuts du SDE07.

Le Conseil municipal autorise le transfert de la compétence facultative éclairage public au SDE07 et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition et ses annexes avec le SDE07.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

12/ Participation au FUL pour l'année 2019

Le Département de l'Ardèche est en charge du pilotage et de la gestion du Fonds Unique Logement (FUL) lequel a pour objectif principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

Cette année, le Département demande aux communes de participer à hauteur de 0.40 € par habitant à ce Fonds en complément de la participation des Intercommunalités.

Le Conseil municipal accepte de verser 0.40 € par habitant au FUL au titre de l'année 2019, autorise le Maire à signer les documents nécessaires et inscrit les crédits nécessaires au BP 2019 de la commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

La séance est levée à 8h25

TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 19/06/2019

M. CONSTANT Bernard	
M. RANCHIN Cédric	Pouvoir à Bernard CONSTANT
Mme CONSTANT Monique	
M. ANCEY Jean-Paul	
M. CHASTAING Jacques	Absent
M. CHAROUSSET Bernard	
M. MARION Eric	
Mme RANCHIN Marie-Jo	Pouvoir à Marie-Laure COULANGE
Mme LAROCHE Nadège	
Mme COULANGE Marie-Laure	
Mme MOLLIER Catherine	